



## REGLEMENT DU CLUB DE TAEKWONDO VILLENEUVE TOLOSANE

**-La tenue doit être impeccable ,propre et repassée.** Seul le dobok est autorisé dans le dojang ,en cas de forte chaleur le professeur pourra autoriser un t shirt blanc. Toute personne qui dérogera à la règle pourra être expulsé du cours. Les pieds doivent être propres , les ongles coupés.

-Le salut à l'entrée et à la sortie du tatamis sont obligatoires.

**-Les élèves doivent respecter leur professeur et rester disciplinés et concentrés pendant les cours. Les professeurs se réservent le droit d'expulser des élèves dissipés pendant les cours. Ils ont également la possibilité de refuser des adhérents pendant les cours de préparation aux compétitions s'ils les jugent inaptes .**

**-Afin que les élèves restent concentrés et attentifs au cours des professeurs ,les parents ne sont pas autorisés à assister aux entraînements.**

-Le club ne prêtera le matériel de combat que pour les entraînements et éventuellement pour la première participation à une compétition. En effet ,par mesure d'hygiène ,il est préférable que chaque adhérent ait son propre matériel.

**-Lors des compétitions chaque parent est responsable de son enfant.**

-Le Taekwondo étant un art martial, il incite la générosité à l'égard du plus faible et suscite une attitude mentale de modestie. De ce fait, tout pratiquant qui se trouvera mêlé à des problèmes d'agression ainsi que les éléments perturbateurs, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du dojang, seront exclus immédiatement et définitivement .Le Dojang est un lieu sacré, où la discipline et le respect restent les éléments de vie incontournables.

-Les parents doivent s'assurer de la présence du Professeur ou d'un de ses assistants avant de laisser les enfants sur les lieux du cours. A charge pour les parents d'y accompagner et d'y récupérer leurs enfants

-Lors de démonstrations publiques, déplacements pour différentes compétitions, les responsables de salles et les ceintures noires sont tenus de participer à l'organisation de ces manifestations

-Il est possible que des changements d'horaires ou éventuellement d'annulation de cours se produisent en cours d'année suivant l'effectif aux entraînements et les plannings des enseignants

-S'applique à tous les licenciés et particulièrement aux gradés. Toutes les cotisations sont exigibles au début de la période de règlement choisie par le licencié (trimestrielle, annuelle). Rappel : en aucun cas l'obtention d'un grade que! qu'il soit n'entraîne de dispense de cotisation

Signature des parents

Signature de l'adhérent

lu et approuvé

lu et approuvé